

14 OCT. 2010



PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE LA GERANCE DU 31 AOUT 2010

L'An Deux mille Dix,
Le Trente et un août,

Monsieur Patrick GUILLANEUF, agissant en qualité de Gérant de la Société S.E.C.O.M.I. sus-désignée.

APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :

- 1) Aux termes d'une délibération en date du 26 juillet 2010, annexée aux présentes, la collectivité des associés :
 - a décidé de réduire le capital social de 38.500 euros à 19.327 euros par voie de rachat à Monsieur Patrick GUILLANEUF de 249 parts sociales de 77 euros chacune, moyennant un prix unitaire de 540,16 euros, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux ;
 - a modifié sous la condition de la réalisation définitive de ladite réduction du capital les articles 6 et 7 des statuts ;
 - a conféré tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de réaliser cette opération de réduction de capital et de rachat des parts.
- 2) Cette décision a fait l'objet d'une insertion publiée dans le Journal d'annonces légales « LE PAYSAN D'Auvergne » en date du 6 août 2010.
- 3) Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération susvisée ont été déposés le 29 juillet 2010 au Greffe du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand.

A PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

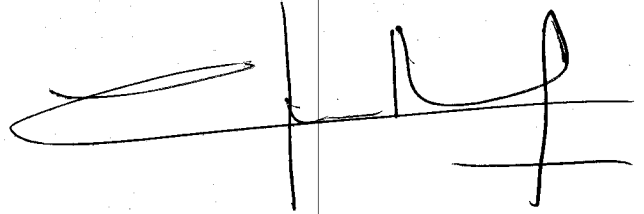
A la date du 29 août 2010, soit à l'expiration du délai d'un mois prévu à l'article R.223-35 du code de commerce, aucune opposition n'a été signifiée à la Société.

En conséquence, les 249 parts rachetées sont annulées à compter de ce jour et il est constaté que le capital social est réduit à due concurrence du montant nominal desdites 249 parts, soit

la somme de 19.173 €. La réduction de capital est définitivement réalisée à la date du 29 août 2010 ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Gérance.



Enregistré à : SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST - PES
Le 05/10/2010 Bordereau n°2010/1 704 Case n°24
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent



Michèle AVIT
Agent des Impôts